



COMMUNE DE VEZINS

Conseil Municipal
Session ordinaire
Séance du mercredi 17 décembre 2014

Après approbation du compte-rendu de la séance du Conseil du 19 novembre 2014, Monsieur le Maire ouvre la séance et procède à l'examen de l'ordre du jour.

*** FINANCES****- Budget Principal – Décision modificative n°8**

La décision modificative suivante est approuvée à l'unanimité des présents.

DÉSIGNATION	RECETTES	DÉPENSES
FONCTIONNEMENT		
D 012 – Charge de personnel		+ 3.600,00 €
D 6411 – Personnel titulaire		+ 3.600,00 €
D 011 – Charge à caractère général		- 3.600,00 €
D 61523 – Entretien de voies et réseaux		- 3.600,00 €
TOTAL		0,00 €

- Tarifs 2015/2016

Le Conseil décide de fixer les tarifs de location de la salle principale et de la salle annexe de la Maison Commune de Loisirs en 2015/2016 comme suit :

ACTIVITÉS		2014			2015		
		Salle Principale	Salle annexe	les 2 salles	Salle Principale	Salle annexe	les 2 salles
Associations concours de belote, loto, jeux, ...	Vezins	115 €	75 €	190 €	115 €	75 €	190 €
	Extérieur	330 €	205 €	530 €	330 €	205 €	530 €
Manifestations associatives entrées payantes ou sur cartes	Vezins	310 €	160 €	470 €	310 €	160 €	470 €
	Extérieur	530 €	265 €	790 €	530 €	265 €	790 €
Particuliers et sociétés (réunions prof., repas de famille, de classe, ...)	Vezins	220 €	125 €	345 €	220 €	125 €	345 €
	Extérieur	275 €	175 €	445 €	275 €	175 €	445 €
Vin d'honneur	Vezins	115 €	75 €	190 €	115 €	75 €	190 €
	Extérieur	330 €	205 €	530 €	330 €	205 €	530 €
Mariage	Vezins	400 €	/	610 €	400 €	/	610 €

	Extérieur	645 €	/	995 €	645 €	/	995 €
Journée supplémentaire	Veziens et Extérieur	150 €	110 €	260 €	150 €	110 €	260 €
1/2 journée supplémentaire	Veziens et Extérieur	75 €	55 €	130 €	75 €	55 €	130 €
Chauffage au-delà de 4 heures	par heure	25 €	20 €	/	25 €	20 €	/
Toute heure débutée sera facturée							
Arrhes mariage		200 €	/	250 €	200 €	/	250 €
Arrhes autres locations		100 €	50 €	150 €	100 €	50 €	150 €
Caution forfaitaire	700 €					Caution forfaitaire	700 €
Caution ménage	100 €					Caution ménage	100 €
Sono	30 € /journée					Sono	30 € /journée

Le prix des concessions pour 2014 est fixé à :

- concession trentenaire de 1 m² : 30,00 €
- concession trentenaire de 2 m² : 60,00 €
- concession trentenaire de 4 m² : 120,00 €
- caveau cinéraire trentenaire : 350,00 €
- concession quinquenaire – columbarium : 705,00 € (1 plaque non gravée incluse)
- concession trentenaire – columbarium : 935,00 € (1 plaque non gravée incluse)
- gravure de plaque pour le columbarium : 15,00 € la lettre
- dispersion au Jardin du Souvenir : 50,00 € (1 plaque gravée incluse).

Les frais de garde des animaux errants pour 2015 sont inchangés, soit 60 € pour le forfait de prise en charge et 25 € pour le forfait d'hébergement journalier.

La location d'une table et de deux bancs reste à 5 €. Chaque lot d'une table et de deux bancs supplémentaire coûtera 2 € en plus. La location est gratuite pour les associations de la commune.

- Contrat d'association

Le Conseil municipal attribue la somme de 56 000 € à l'école privée Saint Joseph dans le cadre du contrat d'association pour l'année 2015.

- Montant des fournitures scolaires attribuées aux écoles

Le montant des fournitures scolaires attribuées à l'école publique et privée reste inchangé à 35 € par élève, soit 3 990 € pour l'école publique (114 élèves) et 3 640 € pour l'école privée (104 élèves vezinois).

- Vote des subventions aux associations

Le Conseil municipal décide d'attribuer les subventions suivantes pour l'exercice 2015 :

- Veziens Évènements Équestre 500 €
- Bibliothèque Marque-Pages 3 000 €
- OCCE (école publique) (prix : 24 €/élève) 2 568 €
- APEL (école privée) (prix : 24 €/élève) 2 544 €
- APEL (trajets) 3 200 € (sur justificatifs)
- APEL (classe découverte) 1 470 €
- Amicale des Donneurs de Sang 180 €
- UNC 200 €
- Familles Rurales Veziens 14 800 €
- Groupement de protection des cultures 522 €
- Babichou et Cie 250 €

Le montant total s'élève donc à 29 234 € à l'issue de ce vote.

- Vote du budget primitif 2015

Après vote des élus, le budget principal s'équilibre en dépenses comme en recettes :

- En **fonctionnement**, à la somme de 1 049 258,00 € répartie comme suit :

<u>En recettes :</u>	546 300 € d'impôts et taxes, 329 008 € de dotations et de participations, 100 300 € en loyers et remboursements, 73 650 € en produits des services ;
<u>En dépenses :</u>	259 950 € en charges externes, 289 500 € en charges de personnel, 200 634 € en autres charges de gestion courante, 16 000 € en intérêts de la dette, 30 000 € en amortissement, 1 000 € en charges exceptionnelles, 6 000 € en atténuation de produits et 246 174 € en virement à la section d'investissement ;

- En **investissement**, à la somme de 417 695,40 € répartie comme suit :

<u>En recettes :</u>	246 174 € de virement de la section de fonctionnement, 28 500 € de FCTVA (remboursement de TVA sur une partie des dépenses d'investissement de 2013), 14 000 € de taxes d'urbanisme, 28 571,40 € en subvention du Conseil général pour les travaux du Couvent, 30 000 € d'amortissement et 70 000 € d'emprunt représentant la contraction du déficit d'investissement de l'exercice 2014 et l'excédent de fonctionnement de l'exercice de 2014 reporté en section d'investissement en 2015 (ces deux chiffres ne pourront être inscrits qu'après le vote du compte administratif 2014 début 2015) ;
----------------------	--

<u>En dépenses :</u>	153 000 € en remboursement de capital de la dette, 1 500 € en documents d'urbanisme (compte 202), 110 836,16 € pour des acquisitions de terrains (opération 100), 48 900 € en bâtiments (dont 35 000 € pour la rénovation d'un appartement rue d'Anjou et 7 212 € pour la chaudière et les toilettes du vestiaire du stade de foot (opération 200) 96 233,50 € pour la voirie (dont 17 585 € pour l'entretien de la voirie et 14 500 € pour l'aménagement de la rue nationale), (opération 300) 5 271 € pour l'acquisition de matériel dont l'achat d'une bâche pour le bac à sable, un panier de basket et un vidéoprojecteur pour l'école publique, (opération 400) 316 € pour le cimetière 1 638 € en espaces verts, (opération 505)
----------------------	--

* INTERCOMMUNALITÉ

- Fonds de concours versés au SIEML – Dépannage Rue Pierre Perrier

Suite à des pannes, le SIEML est intervenu à la rue Pierre Perrier. Le coût pour la Commune représente 344,51 € TTC. Les élus approuvent le versement de ces fonds de concours au SIEML.

* QUESTIONS DIVERSES

- Interdiction du stationnement des gens du voyage

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a édicté, le 13 novembre 2014, un arrêté municipal interdisant le stationnement des gens du voyage sur le territoire de la commune car elle fait partie de la CAC et qu'il existe déjà un terrain spécialement aménagé à Toulemonde et à Cholet.

- Mariage à célébrer le 3 janvier 2015

Mesdames Marina Defois et Nadia Bouhatmi, adjointes, célébreront le mariage de Sébastien Leoni et Clément Mahé le 3 janvier 2015 à 11 h.

Les prochains Conseils Municipaux auront lieu les mercredis 21 janvier 2015 et 25 février 2015 à 18h30.

Le présent extrait est affiché, à la porte de la mairie, en exécution de l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Le Maire,
Cédric VAN VOOREN**